



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE LA VIENNE**

Arrêté n°2021-DDT- 681 en date du 18/11/2021

portant modification de l'arrêté préfectoral n°2021-DDT- 183 du 30 mars 2021 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels, miniers et technologiques

La préfète de la Vienne,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier du Mérite Agricole

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;

Vu le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

Vu le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

Vu le décret du 15/01/2020 portant nomination de la préfète de la Vienne Mme CASTELNOT Chantal ;

Vu l'arrêté interministériel du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-DDT-1253 du 8 décembre 2015 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le département de la Vienne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-183 du 30 mars 2021 relatif à l'état des risques naturels, miniers et technologiques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-619 du 05/11/2021 portant prescription du plan de prévention des risques inondation de la Vallée du Clain

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-679 du 18/11/2021 prescrivant l'élaboration du plan de prévention des risques mouvements de terrain à Montmorillon ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-SG-DCPPAT-018 donnant délégation de signature à Monsieur Eric SIGALAS, Directeur Départemental des territoires de la Vienne, pour toutes les décisions et correspondances entrant dans le champ de compétence de la direction départementale des territoires ;

Considérant la nécessité de mettre à jour l'information des acquéreurs et locataires dans le département de la Vienne suite à la prescription du plan de prévention des risques inondation de la Vallée du Clain et à la prescription du plan de prévention des risques mouvements de terrain à Montmorillon

Sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Vienne ;

arrête

ARTICLE 1 : Objet

Les listes visées et annexées à l'arrêté préfectoral n°2021-DDT-183 du 30 mars 2021 relatif à l'état des risques naturels, miniers et technologiques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers suivantes :

- liste des risques naturels, miniers et technologiques majeurs et les secteurs d'information sur les sols générant l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers, prévue aux I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement, présents dans le département de la Vienne
- liste des risques recensés par communes du département de la Vienne sur tout ou partie de leur territoire

sont mises à jour selon les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Notification

Une copie du présent arrêté est adressée aux maires de l'ensemble des communes du département de la Vienne.

La chambre départementale des notaires et la FNAIM recevront également le présent arrêté.

ARTICLE 3 : Mesures de publicité

Le présent arrêté et la liste annexée seront affichés dans les mairies des communes du département de la Vienne.

Cette mesure de publicité sera justifiée par un certificat d'affichage de la collectivité.

Le présent arrêté sera par ailleurs publié au recueil des actes administratifs et il fera l'objet d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

Il sera également mis en ligne sur le site des services de l'État dans la Vienne. (<http://www.vienne.gouv.fr>).

ARTICLE 4 : Délais et voies de recours

Conformément aux articles R.421-1 à R.421-7 du Code de justice administrative, le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux est également possible auprès de l'autorité signataire du présent arrêté. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).

ARTICLE 5 : Exécution

- Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Vienne,
- M. le Sous-Préfet de Châtellerault
- M. le Sous-Préfet de Montmorillon
- Mme la Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine
- M. le Président de la Communauté d'agglomération Grand Châtellerault
- M. le Président de la Communauté de communes Vienne et Gartempe
- M. le Président de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou
- M. le Président de la Communauté de communes du Haut-Poitou
- M. le Président de la Communauté de communes du Pays Loudunais
- M. le Président de la Communauté de communes des Vallées du Clain
- Mmes et MM. les Maires des communes concernées
- M. le Directeur de la DDT de la Vienne

sont chargés, chacun ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la préfète et par délégation,
le directeur départemental des Territoires

Eric SIGALAS

Liste des annexes :

- annexe 1 : Liste des risques et des secteurs d'information sur les sols générant l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers recensés dans le département de la Vienne
- annexe 2 : Liste des risques recensés par commune du département de la Vienne

Annexe n°1

**Liste des risques et des secteurs d'information sur les sols générant l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers recensés dans le département de la Vienne
(mise à jour par arrêté n° 021-DDT- 681 du 18/11/2021)**

Les données ci-dessous listées sont consultables sur le site internet : www.vienne.gouv.fr

Risque sismique :

Les communes de la Vienne sont concernées par un risque sismique de niveau 2 (faible) ou 3 (modéré)

Risque d'exposition au radon

Les communes de la Vienne sont concernées par un zonage réglementaire à potentiel radon de niveau 1 (très faible), 2 (faible) ou 3 (moyen) mais seul le niveau 3 génère une obligation d'information des acquéreurs et locataires

Plans de prévention des risques naturels (PPR) et plans d'exposition aux risques naturels (PERN) approuvés

- PPR inondation de la vallée du Clain, approuvé le 01/09/2015. Le règlement du PPRI ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne amont / section Availles-Limouzine - Valdivienne, approuvé le 24/12/2009, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRI ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne aval/ secteur Antran à Port de Pile, approuvé le 20/04/2010, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRI ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne / commune de Châtellerault, approuvé le 27/02/2009, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRI ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PPR inondation de la vallée de la Vienne médiane / section Chauvigny - Cenon-sur-Vienne, approuvé le 06/02/2007, modifié le 18/09/2012. Le règlement du PPRI ne prévoit aucune prescription de travaux pour les immeubles existants.
- PERN inondations et mouvements de terrains Montmorillon approuvé le 25/07/1994
- PPR mouvements de terrain de la vallée du Clain, approuvé le 22/01/2018. Le règlement du PPRMvt prévoit des prescriptions de travaux pour les immeubles existants (cf. chapitre 4 du règlement).

Plans de prévention des risques naturels (PPR) prescrits

- PPR mouvements de terrains lié aux « cavités souterraines » sur la commune de Loudun prescrit le 21 juin 2018
- PPR mouvements de terrains lié aux « cavités souterraines » sur la commune de Châtellerault prescrit le 09 août 2018
- PPR inondation Clain aval – section Vouneuil-sur-Vienne / Châtellerault prescrit le 19/07/2018.
- PPR inondation Clain aval – section Dissay/ Beaumont Saint-Cyr prescrit le 19/07/2018.
- PPR inondation Vienne - Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) prescrit le 28/01/2021
- PPR inondation Vienne - Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault (CAGC) prescrit le 28/01/2021
- PPR inondation Vienne - Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) prescrit le 28/01/2021
- PPR inondation Montmorillon prescrit le 28/01/2021
- PPR mouvements de terrains sur la commune de Montmorillon prescrit le 16/11/2021
- PPR inondation de la vallée du Clain (révision) prescrit le 05/11/2021.

Risques miniers :

Néant

Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) approuvés

- PPRT de l'établissement Picoty, approuvé le 23/03/2011. Les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à des effets thermiques et des effets de surpression. Pour certaines zones réglementaires, le règlement du PPRT prévoit des prescriptions de travaux pour tout ou partie des immeubles existants.
- PPRT de l'établissement Jouffray-Drillaud 2012 approuvé le 20 janvier 2012.

Secteurs d'information sur les sols (SIS)

- arrêté n°2019-DCPAT/BE-011 du 4 janvier 2019 portant création de 2 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Avanton et Neuville-du-Poitou :
- arrêté n°2019-DCPAT/BE-009 du 4 janvier 2019 portant création de 6 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Châtellerault, Naintré et Pleumartin
- arrêté n°2019-DCPAT/BE-010 du 4 janvier 2019 portant création de 2 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Saulgé et Le Vigeant :
- arrêté n°2019-DCPAT/BE-012 du 4 janvier 2019 portant création de 4 secteurs d'information sur les sols sur les communes de Chasseneuil du Poitou, Mignaloux Beauvoir et Poitiers

INSEE	Commune	Sismicité	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou Plan d'Exposition aux Risques Naturels (PERN) approuvés	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) prescrits	Plans de prévention des risques technologiques approuvés (PPRT)	Radon	Secteur d'information des Solis (SIS)
86058	La Chapelle-Moulière	3: modéré	PPRI Vienne médiane 08/02/2007	PPRI Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) du 28/01/2021		1	
86059	Chapelle-Viviers	2: faible				1	
86061	Charroux	2: faible				1	
86062	Chasseneuil-du-Poitou	3: modéré	PPRI vallée du Clain du 01/09/2015 PPRIVmt vallée du Clain du 22/01/2018	PPRI vallée du Clain du 05/11/2021	PPRT Picoty du 23/03/2011	1	1 site : - 86SIS06075 - SHELL / KUHNWALDT, 26 Route du 21ème Siècle Les Bornais Sud - Base BASOL n° 86.0010
86063	Chatain	2: faible				1	
86064	Château-Garnier	2: faible				1	
86065	Château-Larcher	3: modéré				1	
86066	Châtellerault	3: modéré				1	4 sites : - 86SIS05755 - Agence EDF GDF Services , 8 Rue Marcel Paul - Base BASIAS n°POC8600610 - 86SIS06074 - TERNIER, 10 Rue Henri Martin - Base BASOL n° 86.0008 - 86SIS06077 - ISOROY, 5 Rue Auguste Sutter - Base BASOL n° 86.0012 - 86SIS06078 - New Fabris, 8 Rue André Charles Bouillé - Base BASOL n° 86.0013
86068	Chaunay	3: modéré				1	
86069	La Chaussée	3: modéré				1	
86070	Chauvigny	2: faible	PPRI Vienne médiane 08/02/2007	PPRI Grand Poitiers Communauté Urbaine (GPCU) du 28/01/2021		1	
86072	Chenevelles	3: modéré				1	
86073	Cherves	3: modéré				1	
86074	Chiré-en-Montreuil	3: modéré				1	
86075	Chouppes	3: modéré				1	
86076	Cissé	3: modéré			PPRT Jouffray-Drillaud du 20/01/2012	1	

INSEE	Commune	Sismicité	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou Plan d'Exposition aux Risques Naturels (PERN) approuvés	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) prescrits	Plans de prévention des risques technologiques approuvés (PPRT)	Radon	Secteur d'information des Sols (SIS)
86111	Ingrandes	3: modéré	PPRI Vienne aval du 20/04/2010	PPRI Communauté d'Agglomération De Grand Châtelleraut (CAGC) du 28/10/2021		1 : très faible 2 : faible 3 : moyen	1
86112	L'Isle-Jourdain	2: faible	PPRI Vienne amont du 24/12/2009	PPRI Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) du 28/01/2021			3
86113	Iteuil	3: modéré					3
86114	Jardres	3: modéré					3
86115	Jaunay-Marigny	3: modéré	PPRmvt vallée du Clain du 01/09/2015	PPRi vallée du Clain du 05/11/2021			1
86116	Jazeneuil	3: modéré					2
86117	Jouhet	2: faible					1
86118	Journet	2: faible					1
86119	Joussé	2: faible					1
86120	Lathus-Saint-Rémy	2: faible					3
86121	Latillé	3: modéré					3
86122	Lauthiers	2: faible					1
86124	Lavoux	3: modéré					1
86125	Leigné-les-Bois	3: modéré					1
86126	Leigné-sur-Fontaine	2: faible					1
86127	Leigné-sur-Usséau	3: modéré					1
86128	Lencloître	3: modéré					1
86129	Lésigny	3: modéré					1
86130	Leugny	3: modéré					1
86131	Lhommaizé	2: faible					1
86132	Liglet	2: faible	PPRI vallée du Clain du 01/09/2015	PPRmvt vallée du Clain du 22/01/2018	PPRi vallée du Clain du 05/11/2021		1
86133	Ligué	3: modéré					3
86134	Linazay	3: modéré					1
86135	Liniers	3: modéré					1
86136	Lizant	3: modéré					1
86137	Loudun	3: modéré					1
86138	Luchapt	2: faible					3
86139	Lusignan	3: modéré					2

INSEE	Commune	Sismicité	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou Plan d'Exposition aux Risques Naturels (PERN) approuvés	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) prescrits	Plans de prévention des risques technologiques approuvés (PPRT)	Radon	Secteur d'information des Sols (SIS)
86170	Mouliermes	2: faible	PPRI Vienne amont du 24/12/2009	PPRI Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) du 28/01/2021		3	
86171	Moussac	2: faible				3	
86172	Mouterre-sur-Blourde	2: faible				3	
86173	Mouterre-Silly	3: modéré				1	
86174	Naintré	3: modéré		PPRI Clain aval Vouneuil-Châtellerault du 19/07/2018		1	1 site : - 86SIS06079 - Mazinox 12 Rue Denis Papin Les Fougères Sud – Base BASOL n°86.0014
86175	Nalliers	2: faible				3	
86176	Nérignac	2: faible				3	
86177	Neuville-de-Poitou	3: modéré				1	1 site : - 86SIS06081 - Cave du Haut Poitou - Racheté par AMPÉLIDAE, 41 Rue Alphonse Plault Base BASOL n° 86.0016
86178	Nieul-l'Espoir	3: modéré				1	
86180	Nouaillé-Maupertuis	3: modéré				1	
86181	Nueil-sous-Faye	3: modéré				1	
86182	Orches	3: modéré				1	
86183	Les Ormes	3: modéré	PPRI Vienne aval du 20/04/2010	PPRI Communauté d'Agglomération De Grand Châtellerault (CAGC) du 28/01/2021	1		
86184	Ouzilly	3: modéré				1	
86186	Oyré	3: modéré				1	
86187	Paizay-le-Sec	2: faible				1	
86189	Payroux	2: faible				1	
86190	Persac	2: faible	PPRI Vienne amont du 24/12/2009	PPRI Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) du 28/01/2021	3		
86191	Pindray	2: faible				1	
86192	Plaisance	2: faible				3	1 site : - 86SIS06084 - Station-Service Petit, 49 Avenue Jules Ferry - BASOL n° 86.0020
86193	Pleumartin	2: faible				1	

INSEE	Commune	Sismicité	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) ou Plan d'Exposition aux Risques Naturels (PERN) approuvés	Plans de prévention des risques naturels (PPRN) prescrits	Plans de prévention des risques technologiques approuvés (PPRT)	Radon	Secteur d'information des Sols (SIS)
86298	Youneuil-sur-Vienne	3: modéré	PPRi Vienne médiane 2007	PPRi Clain aval Youneuil-Châtellerault du 19/07/2018 PPRi Communauté d'Agglomération De Grand Châtellerault (CAGC)	1		
86299	Vouzaailles	3: modéré				1	
86300	Yversay	3: modéré				1	
86470	Boivre-La-Vallée	3: modéré				2	
86700	Valence-en- Poitou	3: modéré				1	

